

Circulaire d'information

INFCIRC/760

28 juillet 2009

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication du 8 juin 2009 reçue de la mission permanente de la République de Corée au sujet d'un document de travail intitulé « Suggestion de la République de Corée concernant les critères possibles pour les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire »

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République de Corée une communication datée du 8 juin 2009 à laquelle était joint le texte d'un document de travail intitulé « Suggestion de la République de Corée concernant les critères possibles pour les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire ».

Conformément à la demande formulée dans cette communication, ce document de travail est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Suggestion de la République de Corée concernant les critères possibles pour les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire

Juin 2009

Regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire

1. La République de Corée note qu'un nombre croissant d'États témoignent de l'intérêt pour la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire, parallèlement aux préoccupations de plus en plus importantes que suscitent les changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre et l'instabilité des prix du pétrole sur le marché international. Il ressort d'un rapport récent de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) que la capacité mondiale de production électronucléaire passera de 372 GWe en 2007 à 473 GWe pour la projection basse et à 748 GWe pour la projection haute d'ici 2030. On s'attend à ce que le nombre de pays qui exploitent des centrales nucléaires passe de 30 actuellement à 50 à l'horizon 2030.

2. Le regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire pourrait se traduire par la dissémination de technologies nucléaires sensibles, ce qui à son tour pourrait entraîner des préoccupations internationales accrues concernant la prolifération nucléaire. Il faudrait respecter pleinement le droit légitime des États aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) mais la communauté internationale devrait chercher des approches efficaces pour faire face au risque de prolifération imputable à l'accès d'un nombre croissant de pays aux technologies sensibles du combustible nucléaire. Dans ce contexte, il y a eu des discussions actives sur des mécanismes multilatéraux pour l'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire ou des approches multilatérales du cycle de ce combustible. Depuis que le Directeur de l'AIEA, M. ElBaradei, a relancé et stimulé les discussions sur ces approches en 2003, l'Agence a reçu 12 propositions ou communications sur cette question.

3. Étant donné que la République de Corée est largement tributaire de l'énergie nucléaire et possède un important programme nucléaire civil, il est absolument essentiel pour elle d'avoir un accès stable, durable et économique au combustible nucléaire. C'est pour cela qu'elle suit de près les discussions internationales en cours sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et fait connaître sa philosophie fondamentale, à savoir promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans un cadre multilatéral, tout en trouvant des solutions aux préoccupations concernant la prolifération nucléaire dans l'ère émergente de la renaissance nucléaire. À cet égard, la République de Corée appuie pleinement les efforts internationaux visant à promouvoir les buts et l'esprit d'initiative en ce qui concerne les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, et désire participer de manière constructive aux discussions relatives à cette question.

Caractère unique de la République de Corée dans le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

4. En seulement trois décennies depuis l'introduction de sa première centrale nucléaire en 1978, la République de Corée est devenue le cinquième plus grand pays producteur d'énergie d'origine nucléaire avec 20 réacteurs en exploitation. La part de l'électronucléaire dans sa production d'énergie devrait croître

d'environ 40 % en 2008 à quelque 60 % à l'horizon 2030 avec le doublement du nombre de centrales nucléaires.

5. La République de Corée importait 98 % de ses ressources énergétiques pour la consommation nationale et a été fortement tributaire de l'énergie nucléaire pour son développement socio-économique au cours des dernières décennies. Sans cette forme d'énergie, elle n'aurait pas pu maintenir un développement soutenu à travers les crises pétrolières mondiales des années 1970 et 1980 et la crise financière de la fin des années 1990. Et même aujourd'hui, c'est sur l'énergie nucléaire qu'elle s'appuie pour surmonter la récession économique mondiale.

6. La République de Corée, qui ne possède aucune installation sensible du cycle du combustible nucléaire, est restée tributaire du marché international du combustible nucléaire et des services connexes pour la satisfaction de ses besoins en combustible nucléaire. Elle n'a pas eu beaucoup de difficultés pour avoir accès au marché dans ses efforts de mise en valeur de l'énergie nucléaire. Toutefois, elle est actuellement confrontée à une tâche urgente, à savoir trouver des solutions appropriées au problème des grandes quantités de combustible nucléaire usé accumulées avec l'exploitation de 20 réacteurs de recherche. Au rythme actuel d'accumulation, on s'attend à ce que la capacité des installations d'entreposage temporaire de ce combustible soit saturée à partir de 2016.

7. À la lumière de son expérience unique en matière d'élaboration de programmes nucléaires pacifiques, la République de Corée estime que pour assurer le succès des mécanismes multilatéraux actuels ou futurs du cycle du combustible nucléaire, il faut tenir compte des critères ci-après dans leur planification et leur étude.

A. Examen de la dynamique du mécanisme du marché

8. La République de Corée appuie le concept de base extrêmement important déjà consacré par plusieurs propositions et communications relatives aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, à savoir que ces approches devraient compléter et soutenir le mécanisme de marché existant. À cet égard, elle estime qu'il ne faudrait pas qu'elles entravent ou altèrent le bon fonctionnement du marché des services commerciaux du combustible nucléaire où le jeu de l'offre et de la demande détermine le prix de ces services.

9. L'approvisionnement en combustible ou l'accès aux services du combustible ne se passent pas dans le vide. L'augmentation de la demande de services du combustible nucléaire nécessaire pour accroître la production électronucléaire entraînera une hausse des prix des services de combustible si elle ne s'accompagne pas d'un accroissement de la capacité des services d'approvisionnement en combustible nucléaire dans le monde. Si les États fournisseurs ne répondent par de manière appropriée dans les délais à l'augmentation de la demande, en particulier pour des raisons non liées au marché ou à la non-prolifération, les États pourraient être tentés, plutôt que dissuadés, d'élaborer sur place des technologies du combustible. La République de Corée estime donc qu'il faudrait tenir compte à la fois de l'offre et de la demande de combustible nucléaire dans les approches multilatérales du cycle dans l'examen de la dynamique du mécanisme du marché.

B. Équilibre entre le droit légitime et les obligations liées aux garanties

10. En ce qui concerne l'aspect politique de l'examen des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, la République de Corée pense qu'il ne faudrait pas mettre en œuvre ces approches

d'une manière qui nie ou limite le droit légitime aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Deux facteurs doivent être pris en compte pour évaluer la « légitimité » du développement sur place de technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire par les États : 1) la faisabilité économique, et 2) la sécurité énergétique. La faisabilité économique pourrait être déterminée en cherchant à savoir si le prix du marché est raisonnable par rapport au prix estimé lorsque le combustible nucléaire est produit directement par les États. La sécurité énergétique pourrait dépendre de la part de l'énergie nucléaire dans l'approvisionnement total en énergie d'un État. Si les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire élèvent une barrière injustifiable contre les fournisseurs potentiels ayant des besoins légitimes en matière de technologies et d'installations sensibles du combustible nucléaire, elles finiront par perpétuer la structure actuelle du marché du combustible nucléaire et élargiront le fossé entre les fournisseurs (les nantis) et les consommateurs (les démunis).

11. La République de Corée est fermement convaincue que le droit inaliénable, en vertu de l'article IV, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être exercé en stricte conformité avec les obligations liées à la non-prolifération et aux garanties énoncées dans les articles premier, II et III du TNP. Elle estime que les États peuvent jouir du droit prévu à l'article IV pour autant qu'ils mettent en œuvre des garanties et adhèrent aux obligations liées à la non-prolifération. De ce point de vue, la République de Corée souligne l'importance du protocole additionnel et d'un système national efficace de contrôle des exportations comme indicateurs pour évaluer l'attachement d'un État aux obligations liées à la non-prolifération.

C. Inclusion de la partie terminale du cycle dans les arrangements nucléaires multinationaux

12. La plupart des propositions élaborées jusque-là ne portent que sur les questions liées à la partie initiale de l'ensemble du cycle nucléaire, et négligent les problèmes liés aux stocks de plus en plus importants de combustible utilisé. Et pourtant, les questions liées à la partie terminale du cycle telles que le traitement du combustible nucléaire utilisé sont tout aussi sensibles du point de vue de la prolifération que l'enrichissement d'uranium, un problème majeur de prolifération lié à la partie initiale.

13. La République de Corée accorde donc la même importance à une coopération internationale visant à élaborer des solutions multilatérales pour les problèmes de la partie terminale et ceux de la partie initiale du cycle. Confrontée à des difficultés croissantes concernant l'entreposage de combustible nucléaire utilisé, elle espère que les propositions actuelles ou futures sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire couvriront l'intégralité de ce cycle, et est favorable à l'idée de **centres internationaux de retraitement et de retraitement/recyclage**.

D. Des approches basées sur des incitations plutôt que sur le contrôle

14. La question clé pour le succès des propositions relatives aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire est de savoir comment rendre ces mécanismes attrayants pour les États non dotés d'armes nucléaires. Il est peu probable que ces États acceptent des approches qui nient, limitent ou suppriment le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ou s'ils ne sentent pas un besoin urgent et raisonnable d'avoir d'autres possibilités en dehors du seul recours au marché actuel. Si les États estiment qu'il est économiquement plus rentable d'importer le combustible nucléaire de l'étranger, ils trouveront beaucoup moins attrayant et moins légitime de construire leurs propres installations.

15. Dans ce contexte, la République de Corée pense qu'il est plus souhaitable et plus réaliste que les propositions relatives aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire adoptent des

approches axées sur les incitations, comme l'assurance de l'approvisionnement de combustible nucléaire à un prix économiquement plus attrayant en tout temps ou la fourniture de l'ensemble des services du cycle, de la fourniture de combustible à la gestion des déchets nucléaires radioactifs, y compris le recyclage du combustible usé, à des termes plus favorables, en échange de l'engagement volontaire à ne pas chercher à posséder des installations sensibles du cycle du combustible nucléaire pendant une longue période de temps.

E. Responsabilités accrues des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) et des pays fournisseurs

16. La République de Corée partage le point de vue exprimé par M. ElBaradei dans sa déclaration à la réunion du Conseil des gouverneurs de mars 2009 selon lequel la question des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire n'est pas une question isolée mais qu'elle est liée à celles de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Elle souligne l'importance des efforts communs et de la coopération entre les États non dotés et les États dotés d'armes nucléaires pour le succès de ces approches.

17. En particulier, les États dotés d'armes nucléaires et les pays fournisseurs nucléaires devraient déployer des efforts et prendre des responsabilités financières accrues pour renforcer la confiance internationale dans ces approches dès le départ afin de convaincre la communauté internationale qu'elles profitent à toutes les parties prenantes. À cet égard, il est réconfortant de voir la bonne volonté montrée par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en fournissant respectivement 17 tonnes d'uranium hautement enrichi et 120 tonnes d'uranium faiblement enrichi pour renforcer leurs propres mécanismes d'assurance de l'approvisionnement. La République de Corée espère que les États dotés d'armes nucléaires donneront à une banque internationale de combustible nucléaire une certaine quantité de l'uranium hautement enrichi produit à la suite du désarmement nucléaire comme dividende de la paix mondiale. Elle espère en outre que la multiplication progressive de telles initiatives de renforcement de la confiance par les États dotés d'armes nucléaires fournira à son tour une solide base pour permettre aux discussions relatives aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire d'entrer dans la phase suivante.